sient sans doute à vole des scènes tumultueuses comme celles qui eurent lieu en France autrefois quand la patrie était en danger ; et ils n'aperçoivent qu'un peuple muet dont la torpeur apparente les remplit d'étonnement ! Ils ne connaissent pas le caractère asiatique, si difficile d'ailleurs à étudier ! Souvent sous un masque impassible s'abritent les plus violentes passions et les plus fermes résolutions !

Le Japon s'est recueilli ; que médite-t-il ? Est-il implement résigné ou se prépare-t-il, au contraire, aux plus terribles actions ? Nul ne le sait ; l'est une énigme redoutable. »

LE SUICIDE du Député Syveton

UNE NOUVELLE CONSTATATION

Paris, 11 janvier. — Les experts ont signalé à l'attention du procureur de la République et du juge d'instruction le fait suivant qu'ils considèrent comme important :

Dans le cabinet de Syveton, se trouvait fixé sur le tuyau à gaz, à vingt-cinq centimètres du sol environ, le long de la cheminée, un robinet dit à boisseau. Dans toutes les installations de ce genre, ces robinets sont indémontables ; pour réussir à les démonter, il faut toujours le secours d'un ouvrier et d'une clef anglaise.

Or, le robinet à boisseau du cabinet de Syveton pouvait être démonté à la main par la première personne venue. Il suffisait de dévisser les vis, ce qui n'impliquait aucun effort, car elles glissaient très facilement. Les experts ont constaté que le robinet avait été démonté, puis rétabli dans l'état primitif par une main inexpérimentée, car il a été remonté de travers, erreur que n'aurait jamais commise un ouvrier.

Il a donc été remis en place par une personne qui en ignorait le mécanisme. Les experts ont fait remarquer qu'ils eurent quelque peine à trouver ce robinet. Il était en effet, à demi masqué par une pile de livres et des journaux. Il fallut faire des recherches pour le découvrir, et ils constatèrent que l'appareil avait été remonté récemment.

Si, comme ils l'admettent, le gaz a pénétré dans le cabinet du député par ce robinet ouvert toutes les obscurités qui entourent la mort de Syveton s'expliquent pour eux. Voici ce qu'ils supposent, en effet :

Syveton étant assis sur une chaise et non dans un fauteuil, comme on l'a dit, aurait respiré l'atmosphère mortelle. Après un certain laps de temps assez court, en proie au coma, il serait tombé du côté de la cheminée auprès de laquelle il était placé, et ainsi s'expliquerait notamment la blessure que le défunt portait au front. Les experts se proposent, si le juge y consent, comme ils le croient, de prier Mme Syveton de leur fournir des explications sur ce point, qui présente à leurs yeux un grand intérêt.

Suicide d'un commissaire central

Dijon, 11 janvier. — M. Balthazar, commissaire central de Dijon, vient de se suicider d'un coup de revolver dans la tête.

Le défunt était à Dijon depuis environ 6 ans, et avait l'estime de tous.

Cet été, un de ses fils se noya dans la Moselle. Le chagrin que M. Balthazar en éprouva et une maladie d'oreilles dont il était atteint expliquent la détermination prise par ce fonctionnaire. Il laisse une veuve et des enfants et était originaire des provinces annexées.

UN DÉRAILLEMENT

Dreux, 11 janvier. — Le train de marchandises numéro 6151, composé de 28 wagons, a déraillé en entier, ce matin, près du kilomètre 77.

Le train était parti à trois heures trente-six de la gare des Matelots-Versailles pour Argentan. Il a déraillé, six heures cinq, au passage à niveau de Raville, dans une rampe très forte, au kilomètre 200, à cinq kilomètres de la gare de Dreux.

Des vingt-huit wagons dont se composait le convoi, six seulement sont restés sur les rails. Le fourgon, dans lequel était le conducteur Royer, a parcouru environ cent mètres sur son châssis ; les autres wagons se sont télescopés, et sont montés les uns sur les autres ; une douzaine d'entre eux, qui étaient chargés de farine, de plâtre, et d'engrais chimiques, ne forment plus qu'un amas qui intercepte les deux voies.

Le conducteur Royer, s'apercevant que son fourgon ne roulait plus sur les rails, a sonné la cloche d'alarme, mais déjà le mécanicien Huet avait renversé la vapeur. Ayant ensuite dételé sa machine, il est allé chercher du secours à la gare de Dreux.

Il y eut un blessé : c'est le conducteur Chuinard, qui se trouvait dans la vigie d'un des wagons télescopés ; il est resté suspendu par un bras jusqu'à ce que son camarade Poulain, conducteur d'arrière, après avoir serré les freins, vint le dégager. Chuinard a eu la main droite déchirée ; les nerfs sont apparents. Le blessé a été conduit à l'hôpital de Dreux, où il a reçu les soins d'un médecin ; il a pu quitter l'hôpital aussitôt après.

De nombreux ouvriers et vingt soldats ont été aussitôt appelés pour déblayer les deux voies.

Le service des voyageurs pour Paris, a été assuré « viâ » Maintenon, et un service de transbordement est fait entre Dreux et Saint-Cyr.

Les dégâts matériels sont considérables, et sur un parcours d'environ cent mètres, la voie devra être refaite complètement.

On suppose que cet accident est dû à la rupture d'un bandage de roue, mais on ne sera fixé que quand le travail de déblaiement sera complètement terminé.

La femme coupée en morceaux

LE MYSTERE PERSISTE

Paris, 11 janvier. — M. Defert, commissaire de police de Saint-Ouen, a continué ce matin, parallèlement avec le service de la Sûreté, l'enquête relative à l'identité de la femme dont les restes ont été découverts vendredi dernier.

Un certain nombre de filles soumises, habituées de la plaine du « Malassis », lui ayant été signalées comme disparues depuis plusieurs jours, il les a fait rechercher. Toutes ont été retrouvées ; néanmoins, il est presque certain que la victime devait appartenir au monde interlope qui fréquente assidûment la zone militaire de la porte de Clignancourt.

L'état de la jambe non calcinée, trouvée avec les restes carbonisés, de même que la valeur des vêtements retrouvés, permet en effet d'être assuré qu'il s'agit d'une femme de condition plus que modeste, et qui n'avait pas un très grand soin de sa personne.

D'autre part, l'enquête paraît avoir établi que les deux premières pistes suivies et relatives aux deux individus de mœurs spéciales, que l'on n'avait pas revus depuis la triste découverte, étaient fausses : tous deux ont été retrouvés et ont pu justifier de l'emploi de leur temps.

Il ne semble pas que l'on puisse non plus attacher une grande importance à la découverte, parmi la terre ramassée, d'un prospectus provenant de la pharmacie Noyer, boulevard Barbès : ce prospectus a dû être ramassé par un chiffonnier et jeté par hasard, le long de la haie du jardin de Mme Thomas.

M. Hamard, chef de la sûreté, n'a encore reçu aucune réponse concernant la femme du tailleur polonais, partie soi-disant en province.

Un de nos confrères signalait également, ce matin, l'achat fait par deux femmes, dans un magasin du quartier Saint-Ouen, de lustrine semblable à celle qui enveloppait le cadavre et qui semblaient en proie à une vive émotion.

A l'heure actuelle, ces déclarations n'ont pu encore être contrôlées.

MM. Flory et Hamard, se sont à nouveau rendus ce matin à Malassis, où ils ont visité plusieurs maisons.

La fille Vignal demeure toujours introuvable.

On suppose qu'elle a pu être la victime d'une bande de souteneurs qui auraient agi à l'instigation d'un de ses anciens amants, qui demeurait à La Chapelle.

On signale, d'autre part, la disparition d'une autre fille, Louise T...

MM. Flory et Hamard, retourneront cet après-midi encore à Saint-Ouen, pour continuer leur enquête.

TENTATIVE DE SUICIDE
de la belle-fille de Carolus Duran

Paris, 11 janvier. — Un journal annonce ce matin que Mme Pierre Carolus-Duran, femme du chef d'orchestre et belle-fille du nouveau directeur de la Villa Médicis, a tenté, hier soir, de se suicider et aurait succombé cette nuit à sa blessure.

Ce n'est pas hier, mais lundi après-midi, vers cinq heures, que la jeune femme s'est livrée à cet acte de désespoir et que, par discrétion, nous avons passé sous silence.

Puisque malgré le soin qu'on a pris pour éviter d'ébruiter ce drame, notre confrère en a nommé l'héroïne, voici dans quelles circonstances il s'est produit :

Mme Pierre Carolus-Duran, qui n'est âgée que de vingt-deux ans, avait cru devoir, il y a quelque temps, abandonner le domicile conjugal pour se retirer chez son père, M. Samuel Scheikévitch, avocat russe, rue Greuze.

Étant sortie lundi après-midi, elle décida, dans un accès de désespoir, d'en finir avec l'existence.

Elle héla un cocher, s'installa dans le fiacre et comme celui-ci passait boulevard St-Germain, devant le ministère des travaux publics, elle se tira un coup de revolver dans la région du cœur.

Le cocher ayant entendu la détonation, descendit de son siège, et la voiture fut bientôt entourée de curieux, qui s'empressèrent autour de la blessée qui demanda à être conduite chez une de ses amies, Mme X.... Transportée à l'adresse indiquée, Mme Pierre Carolus-Duran, fut montée avec ménagements chez son amie, où les soins nécessités par son état lui furent aussitôt prodigués.

Un médecin appelé immédiatement ne pu se prononcer sur la gravité de la blessure. Bien que l'état de Mme Carolus-Duran inspire de vives inquiétudes, on croit que sa vie n'est pas en danger. On n'a pu néanmoins, la transporter encore au domicile de son père.

M. Victor Scheikévitch, son frère, que nous avons pu voir ce matin, nous a démenti les bruits de mort de notre confrère s'est fait l'écho, et donné de meilleures nouvelles de Mme Carolus-Duran. La fièvre, très forte, qu'elle a eue durant toute la journée d'hier, a sensiblement diminué, et une issue fatale ne serait plus à craindre.

La jeune femme avait cru, il y a quelque temps, dit-on, être en droit de reprocher à son mari, de donner des coups de canif répétés dans le contrat conjugal. Elle avait même fini par se retirer chez son père. Mais le chagrin très vif qu'elle avait ressenti de cette séparation ne faisait qu'augmenter, et aurait provoqué son acte de désespoir.

Nous pouvons ajouter qu'on a tout lieu d'espérer qu'une réconciliation interviendra entre les deux époux, peut-être à bref délai.

LA DÉPOPULATION

LETTRE DE M. COMBES A M. PIOT

Paris, 11 janvier. — Le président du Conseil a adressé la lettre suivante à M. Piot, sénateur de la Côte-d'Or :

« J'ai pris connaissance de la lettre par laquelle vous avez bien voulu appeler mon attention sur les familles nombreuses et nécessiteuses et sur l'intérêt qu'il y aurait à leur assurer une aide efficace par le bienfait d'une loi.

J'estime avec vous, Monsieur le sénateur et cher collègue, que ces familles sont dignes à tous égards de la sollicitude des pouvoirs publics.

Et j'ai l'honneur de vous faire connaître que, pour répondre à votre désir, je viens de demander à mon collègue le ministre des finances, d'examiner la possibilité d'inscrire au prochain budget, un crédit en leur faveur.

D'autre part, j'ai fait part à Monsieur le préfet de la Seine de vos très judicieuses observations concernant la tenue, dans les salles de mairies des communes suburbaines, de conférences dans lesquelles auraient été développées les théories malthusiennes. J'ai signalé à M. de Selves, les inconvénients que présentent à tous points de vue, les autorisations qui ont pu être données dans ces circonstances par les municipalités et je l'ai prié d'inviter celles-ci à refuser désormais, l'usage des locaux communaux aux organisateurs de conférences de cette nature.

Permettez-moi, Monsieur le sénateur et cher collègue, de vous remercier à nouveau des efforts que vous tentez pour remédier à une situation qui mérite toute l'attention et la sollicitude du gouvernement, et de vous renouveler l'assurance de mon dévoué concours pour le succès de l'œuvre salutaire que vous avez entreprise. »

La Grève des Mineurs Allemands

Plus de 30.000 grévistes dans le bassin de la Rhur

Dusseldorf, 11 janvier. — Le mouvement de grève des houilleurs dans le bassin de la Ruhr ne fait que s'étendre ; on compte déjà plus de 30.000 ouvriers ayant suspendu le travail.

Dans la région de Bochum, où la grève a commencé par l'abandon de la fosse de la Bruchstrasse, plusieurs autres ont été désertées hier.

A Dortmund et aux alentours, le travail a continué partiellement, mais celles des organisations ouvrières qui recommandent la patience sont débordées et la tendance à la grève générale s'accentue. En revanche les mineurs d'Essen sont calmes. Ils sont descendus hier comme à l'ordinaire.

Les députés socialistes ont l'intention d'interpeller au Reichstag sur cette grève de la Ruhr. A la Chambre prussienne les députés du Centre interpelleraient, dit-on, sur le même sujet.

Les frais du procès Humbert

Paris, 11 janvier. — Les recherches de la famille Humbert coûtèrent fort cher. Le procès des Assises coûta cher. Le Trésor qui a fait l'avance de tous ces frais en réclamait le remboursement à la faillite.

Le syndic accepté de payer les frais de procès, mais il lui paraissait exagéré de faire supporter aux créanciers les dépenses qu'avaient provoquées des recherches assurément malhabiles.

Le tribunal de commerce a cependant décidé que toutes ces dépenses seraient à la charge de la masse créancière, et le syndic a été condamné à payer au Trésor la somme de cent onze mille francs.

M. PAUL DOUMER

Le nouveau président de la Chambre a quarante-sept ans d'âge et dix-sept ans de vie politique. Sa carrière parlementaire et administrative fut rapide et heureuse. Né à Aurillac, M. Paul Doumer fut élevé à Paris ; à quatorze ans, il était apprenti dans une fabrique de médailles ; devenu ouvrier, il employa ses loisirs à l'étude et finit par être reçu licencié ès-sciences mathématiques.

Alors, M. Doumer entre dans l'enseignement ; il professe les mathématiques au collège de Mende, puis au lycée de Laon.

Une maladie de gorge l'oblige à quitter l'Université. Il dirige un journal républicain de l'Aisne, la « Tribune » ; devient premier adjoint au maire de Laon ; puis, en 1888, est élu député de Soissons en remplacement de M. Ringuier, décédé.

Au Palais-Bourbon, il est chargé d'importants rapports : sur les Syndicats de communes, sur les Sociétés ouvrières de production et de consommation ; il fait adopter une réforme sur les trésoriers-payeurs généraux.

Aux élections générales de 1889, M. Paul Doumer n'est pas réélu : il est battu par un candidat boulangiste, M. Castelin. M. Floquet, président de la Chambre, le choisit pour chef de cabinet. Mais dès 1890, il rentre à la Chambre, à la suite d'une élection partielle dans l'Yonne. Réélu en 1893, il est, deux ans après, ministre des finances dans le cabinet Bourgeois. C'est à cette époque qu'il dépose son projet d'impôt global et progressif sur le revenu.

En 1896, M. Méline nomme M. Doumer gouverneur-général de l'Indo-Chine.

En 1902, M. Doumer résigne ces hautes fonctions et est élu député de la deuxième circonscription de Laon. La commission du budget le choisit pour président et enfin, mardi, il fut élu président de la Chambre des députés par 265 voix contre 240 à M. Brisson.

L'élection de M. Doumer

LE SCRUTIN DE MARDI

Le scrutin pour l'élection du président de la Chambre a eu lieu, comme on le sait, par appel nominal. 65 députés qui étaient absents sans congé, n'ont pas répondu à l'appel ; 9 étaient absents par congé ; soit au total 74 membres qui n'ont pas pris part au vote. Sur ce nombre, 42 appartiennent à l'opposition et 32 à la majorité ministérielle.

Voici la liste de ces membres :

N'ont pas répondu. — MM. Comte d'Alsace, Prince d'Hénin, Andrieu, Edouard Aynard, Baltrand, Charles Baudet (Côtes-du-Nord), Bischoffsheim, Laurent Bougère, Léon Bourgeois (Marne), Brunet, Jules Brice (Meurthe-et-Moselle), Marquis de Chambrun, Chavoix, Chevalier, Cosche, Emile Constant (Gironde), Corderoy, Corrard des Essarts, Daudé, Decker-David, DÉFONTAINE, Théodore Denis, Disleau, Dubuisson, Duquesnel, Marquis de l'Estourbeillon, Ferrero, Fleureau, Comte Joseph de Gontaut-Biron, Goujat, Julien Goujon, Paschal Grousset, Harriague Saint-Martin, Hémon, Hubbard, François HUGUES (Aisne), J. de Kerjégu, Lamy, Rioust de Largentaye, Larroche-Joubert, Laville, Le Hérissé, LEPEZ, Loup, De Mahy, De Maillé, Louis Martin (Var), Maruéjouls, Mitujan, Marquis de Moussabré, Millevoye, Pavie, Comte du Périer de Larsan, Pourteyron, Prendet-Balade, Baron Xavier Reille, Eugène Réveillaud, Ripert, Rouby, Saumande, Savary de Beauregard, Honoré Serres, Simyan, Turigny, Adrien Veber, Walter.

Absents par congé. — MM. Georges Berger, Delarbre, Jonnart, Honoré Leygues (Haute-Garonne), Noël, Marc Réville, Robert Surcouf, Suchetet, Videau.

Faits Divers
REGIONAUX

L'incendie des rues Solférino et Brûle-Maison A LILLE

Détails complémentaires. — L'importance du sinistre. — 200.000 francs de dégâts.

Nous devons revenir aujourd'hui, comme nous le promettions d'ailleurs hier, dans notre dernière édition, sur l'important sinistre qui, la nuit dernière, se déclarait rue Solférino, et menaçait de dévorer tout un pâté de bâtiments compris dans le triangle formé par cette rue Solférino, la rue Brûle-Maison et le boulevard des Ecoles.

Disons de suite, maintenant, que l'incendie a fini ses ravages, que ces derniers ont été, après de longues heures d'efforts, circonscrits à la confiserie Vanderstraele et aux immenses ateliers de M. Turcq, le grand sculpteur bien connu de nos concitoyens.

La nuit dernière, lorsque nous relations hâtivement la progression effrayante de l'incendie, sur les deux heures du matin, nous laissions entendre que les immeubles environnants étaient sérieusement menacés et que, tout au moins, le second atelier de M. Turcq, celui de menuiserie et d'ébénisterie, où se trouvaient un stock considérable de bois exotiques, de nombreux établis avec leurs outils les plus divers, sans compter d'énormes amas de copeaux, allait devenir la proie des flammes, après l'atelier de modelage où était entassée une variété de modèles des plus intéressants et des plus précieux pour l'artiste qui les avait créés.

Ce second atelier a été en effet dévasté par les flammes jusqu'aux trois quarts, mais celles-ci se sont arrêtées fort heureusement devant les galeries vitrées qui courent sur le derrière des appartements particuliers de M. Turck et qui sont garnis de meubles de très grande valeur.

D'autre part, les immeubles avoisinants, tels que celui de la Société Anonyme des Laiteries du Nord et de l'épicerie Berlemont, rue Solférino, puis, rue Brûle-Maison, le hall de M. Géo Labbe, marchand d'automobiles, les ateliers de MM. D'Agostin et Zamsti, mosaïstes, et surtout le magasin de bleu et de savon de M. Reniers, pour lequel on éprouvait de sérieuses craintes, ont été préservés, grâce aux courageux et inlassables efforts de nos admirables pompiers que commandaient, avec leur science et leur sang-froid habituels, leurs officiers, dont MM. les capitaines Boivin et Aerts, et le lieutenant Crombez.

L'ALARME

C'est grâce à la vigilance d'un agent de ronde dans le quartier, l'agent Blaise, qui d'ailleurs s'est déjà signalé par des services exceptionnels et dont les antécédents sont dignes d'un meilleur sort, à ce que l'on nous assure, que l'alarme fut donnée à M. Turck, à la porte duquel il frappa pour le réveiller. M. Turck téléphona immédiatement, sur la foi de celui qui le prévenait, au poste des pompiers de la rue Malus. A ce moment là, le feu ne s'était pas encore communiqué à ses ateliers. Les flammèches qu'avait aperçues l'agent Blaise ne s'échappaient que de la confiserie Vanderstraele, où tout le monde était endormi. M. Turck lui, venait de rentrer avec sa femme d'une soirée en ville, sur les minuit. Avant de se coucher, il avait fait, comme d'habitude, une ronde à travers ses ateliers et n'avait rien remarqué d'anormal.

Il n'y a donc aucun doute en ce qui concerne la naissance de l'incendie. C'est dans la confiserie Vanderstraele que le feu s'est déclaré, peut-être après avoir couvé plusieurs heures.

LA CONFISERIE VANDERSTRAELE

Cette confiserie, haute d'une dizaine de mètres, mesurait vingt mètres de longueur sur dix de large et n'était séparée de l'atelier de modelage de M. Turck, beaucoup plus élevé, quoique vitré également du plafond, que par un mur assez mince.

LES ATELIERS TURCK

Lorsque ce mur fut attaqué par les flammes, il ne tarda pas à s'écrouler, et l'atelier Turck agrandit la fournaise. Toitures, vitrages, galeries, charpentes s'écroulèrent successivement, puis vint le tour de l'atelier de menuiserie, de mêmes dimension que le précédent, c'est-à-dire haut d'une vingtaine de mètres et long et large d'autant.

Nous l'avons dit, ce second atelier est resté à moitié indemne.

LES DEGATS

Il nous était impossible, hier, puisque l'incendie battait encore son plein, à l'heure avancée de la nuit à laquelle nous écrivions, de fixer un chiffre, même approximatif, aux dégâts. Ce n'est que vers huit heures du matin que les vaillants pompiers, dont les efforts ne s'étaient pas lassés un instant, sept heures durant, parvinrent à se rendre maîtres du feu.

A cette heure, il ne restait plus qu'une véritable forêt vierge de décombres, si l'on peut s'exprimer ainsi, sur un espace d'au moins deux cents mètres carrés.

Pour M. Turck, les dégâts semblent s'élever à plus de 150.000 francs. Mais, étant donnée la nature des matériaux détruits, c'est une perte inestimable pour le sculpteur à qui cette collection artistique avait coûté trente années de travail.

M. Turck, qui occupe une soixantaine d'ouvriers, espère n'en laisser chômer qu'un petit nombre, car, dès que son atelier de menuiserie et d'ébénisterie sera reconstruit, — et l'on sait qu'il n'est qu'à demi consumé, — il pourra reprendre le plus fort de ses travaux.

Chez M. Vansderstraele, les dégâts en immeubles et marchandises, s'élèvent à une cinquantaine de mille francs. Enfin, chez MM. D'Agostin et Zamsti, il y a eu pour plusieurs milliers de francs de mosaïques abîmées par l'eau. Il y a assurance pour tout le monde.

LES CAUSES

Les causes de l'incendie ne sont pas encore déterminées par l'enquête qu'a ouverte à cet effet M. Foucart, commissaire de police du 4e arrondissement.

Il semble néanmoins établi, comme nous le disons plus haut, que l'incendie ait pris naissance dans la confiserie Vanderstraele. Le témoignage de la bonne de M. Turck qui, vers minuit, fut réveillée par un craquement et se mit à sa fenêtre, corrobore les dires de l'agent Blaise qui, de la rue, vers la même heure, aperçut des flammèches s'échapper des toits derrière la maison de M. Turck, et prévint aussitôt ce dernier.

Toute la journée de mercredi, et assez tard dans la soirée, des pompiers sont restés sur les lieux du sinistre pour arroser les décombres toujours fumants.

Terrible accident d'usine à La Madeleine

Un ouvrier tué et deux blessés

Un pénible accident est survenu mercredi soir, vers deux heures, peu de temps après la reprise du travail, à l'usine Crepelle-Fontaine, dans l'atelier à proximité de la rue Fontaine.

A l'heure précitée, un frappeur, Constant Boone, de La Madeleine, Henri Dedecker et Hector Dejonghe, tous deux forgerons, étaient occupés à souder un raccord à un tube de chaudière. Pour cette opération, au lieu de rechercher un mandrin plein, afin de poser la pièce rougie à blanc, Boone alla chercher dans la vieille mitraille un tube, très usagé, en fonte, qui pouvait contenir un liquide quelconque de 13 millim. d'épaisseur, sur une longueur de un mètre environ et clos aux deux extrémités. La chaleur du tuyau à souder avait développé dans ce tube une telle pression de gaz et de vapeur que, celui-ci, au moment où la soudure se terminait, se brisa violemment en plusieurs morceaux sur une longueur de 45 centimètres. Dans l'explosion, le frappeur Boone reçut un tel éclat dans la figure qu'il fut jeté à deux mètres en arrière et tué presque instantanément. Quant à ses compagnons de travail, ils furent plus heureux, Dedecker en fut quitte pour de violentes brûlures aux jambes et aux mains ; De Jonghe, eut, par suite de la violence de la détonation et du déplacement de l'air, la figure criblée de poussière et de l'émaille qui ont déterminé des brûlures conjonctivales aux deux yeux pour lesquels il n'y a rien à craindre.

M. le docteur Benott, mandé en toute hâte, donna ses soins aux deux blessés pendant qu'on transportait le corps de Boone à la pharmacie Berthon ; mais on ne put qu'y constater le décès. Il a été ensuite conduit au domicile de ses parents rue Jacques Lefebvre.

Boone est âgé de vingt-six ans et est célibataire ; il a eu le crâne défoncé au-dessus de l'arcade sourcilière droite ; le nez était complètement écrasé et les lèvres coupées, le malheureux Boone était horrible à voir.

La population a été fortement émotionnée par la mort de l'ouvrier. M. Gérard, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Terrible drame de famille

PRES DE SAINT-AMAND

Un homme tué d'un coup de fusil par son beau-frère.

Un drame de famille s'est déroulé sur le territoire de Rongy (Belgique), qui borde la commune de Lecelles à 4 kilomètres de Saint-Amand.

A la suite d'une discussion d'intérêts, dit-on, ou d'une scène entre le nommé Bosquelle, débitant, et son beau-frère, qui est connu sous le sobriquet de « Toutoule », ce dernier qui était ivre, aurait brisé les carreaux de l'estaminet et menacé son parent.

Bosquelle, qui s'était armé d'un fusil, tira sur son beau-frère, qui, atteint au cœur fut tué net.

Bosquelle est connu dans la région. Il travaille à Saint-Amand, à la malterie, croit-on. Aussi, ce drame a-t-il produit une vive émotion.

Le parquet de Tournai a ouvert une enquête.

UN MINEUR TUÉ A DENAIN

Hier, mercredi, à la fosse Renard, des mineurs étaient occupés à décharger des buses d'aérage. L'opération tirait à sa fin. Le nommé Trivière Ernest, âgé de 37 ans, chargeur à l'accrochage, était monté sur une cage. Il recevait des buses qu'il repassait et mettait ensuite en ordre.

Il allait quitter sa place, quand tout à coup, un bruit formidable se fit entendre.

Des blocs, des moellons, s'abattirent en avalanche dans le puits, écrasant sous leur poids, l'infortuné mineur : c'était un pan de mur qui s'écroulait.

Les camarades de Trivière accoururent bientôt et le dégagèrent des décombres qui le recouvraient. Mais ils ne retirèrent qu'un cadavre. La mort avait dû être instantanée.

Le malheureux laisse une veuve et trois petites filles.

Abordage dans le Pas-de-Calais

Un vapeur anglais coulé. — Dix matelots disparus.

On télégraphie de Douvres :

« Un remorqueur du port de Ramsgate, près de Douvres, a amené à sa traîne le shooner irlandais « Dispatch », de Belfast, sérieusement endommagé à la suite d'une terrible collision survenue dans le Pas-de-Calais avec le vapeur charbonnier anglais «Dinington», de Shields-on-Tyne.

« Le capitaine, nommé Hall, et un marin de l'équipage du « Dinington » avaient été recueillis par le « Dispatch ».

« On craint que les dix hommes qui composaient avec les deux précédents l'équipage du vapeur n'aient péri.

« La collision s'est produite par un brouillard opaque, vers 5 heures du matin. »

« Le « Dinington » a été abordé par le « Dispatch », par le travers des machines, et une énorme voie d'eau a fait sombrer rapidement le premier navire. »

Dernière Heure

La Situation politique

REUNION DES GROUPES DU BLOC

Paris, 11 janvier. — Tous les groupes faisant partie de la majorité étaient convoqués pour cet après-midi.

Ils se réunissent chacun de son côté ; mais, tous les cinq, ont à leur ordre du jour : « Echange de vues sur la situation. »

C'est naturellement le résultat de l'élection présidentielle et les conséquences qu'il peut avoir sur la situation ministérielle qui motivent ces réunions.

L'interpellation de vendredi prochain sur la politique générale préoccupe tous les députés qui jusqu'à présent avaient voté pour le Cabinet Combes.

On semble craindre parmi les plus fermes soutiens du ministère, que la majorité ne se disloque.

M. Brisson a quitté ce matin le palais de la Présidence. M. Doumer est venu l'après-midi prendre possession de son nouveau domicile.

AU GROUPE RADICAL-SOCIALISTE

Le groupe radical-socialiste a voté à l'unanimité, l'ordre du jour suivant à M. Brisson :

« Le groupe de la gauche radicale-socialiste, à la suite de l'élection à la présidence de la Chambre dans laquelle M. Henri Brisson a succombé sous le coup d'une honteuse coalition, adresse à l'ancien président, l'expression de ses plus vives sympathies et lui donne l'assurance que son échec qui frappe la République elle-même, dans la personne d'un de ses meilleurs serviteurs, n'a fait que le grandir encore dans l'estime et la confiance de tous les sincères républicains. »

Après un échange de vues, le groupe affirme à l'unanimité, sa résolution de soutenir le ministère, dont il tiend les déclarations les plus énergiques.

A L'UNION DEMOCRATIQUE

L'Union Démocratique, présidée par M. Etienne, a procédé à un échange de vues sur la situation politique générale.

Comme conséquence de l'élection présidentielle d'hier, M. SIEGFRIED qui a pris le premier la parole, a émis l'opinion que le Cabinet était gravement atteint par le vote d'hier ; qu'il n'avait plus l'autorité nécessaire pour maintenir l'union de la majorité, et assurer la réalisation des réformes contenues dans son programme. Il a ajouté que le Cabinet devait se retirer avant tout débat.

M. THOMSON a répondu que le groupe n'avait pas à créer un précédent de cette nature ; il a fait remarquer que le vote d'hier résultait d'une coalition dans laquelle entraient des éléments hostiles à la République et ne pouvait pas servir à la détermination d'une politique à suivre. Il ajouta qu'un débat public était indispensable pour dégager les véritables sentiments de la Chambre. M. Thomson a insisté sur l'intérêt qu'il y avait pour le groupe d'affirmer qu'il demeure fidèle à la politique d'union des gauches, créée par M. Waldeck-Rousseau, sans exclusion d'aucune personnalité politique, pratiquée par le ministère actuel et qui peut seule conjurer le péril réactionnaire et permettre la réalisation des réformes promises à la démocratie.

MM. JUMEL, D'INARD D'ETCHEPAR, FERNAND DAVID et CODET, ont approuvé ses observations. M. Codet a même demandé qu'un ordre du jour fut voté dès maintenant, affirmant la fidélité du groupe à l'union des gauches.

M. CHAUMET a repris en les appuyant, les observations de M. Siegfried.

M. BARTHOU a déclaré qu'à son avis, le groupe n'avait à prendre l'initiative d'aucune démarche auprès du ministère pour l'interpellation de vendredi ; ses membres voteront suivant leur conscience, tout en se déclarant partisans de l'opinion défendue par M. Thomson sur la nécessité de maintenir l'union des gauches et de pratiquer une politique gouvernementale.

Le groupe s'est rallié à l'idée de M. Barthou.

LA GAUCHE RADICALE

Le groupe de la gauche radicale s'est réuni sous la présidence de M. Sarrien, pour examiner la situation politique.

Il a d'abord voté, par acclamation, une adresse de sympathie à M. Brisson.

Après une longue discusion, à laquelle ont pris part MM. Dron, Cruppi, Chautemps, Ruau, Janet, Guy-Grandegne, le groupe a décidé de voter vendredi prochain, un ordre du jour de confiance au gouvernement.

Il a demandé une convocation immédiate de la délégation des groupes de gauche, afin d'arriver à une entente pour une action commune de tous les républicains.

En ce qui concerne l'ordre du jour de la Chambre, le groupe a décidé de classer de la manière suivante les diverses questions à l'ordre du jour :

1. Budget. — 2. Impôt sur le revenu. — 3. Séparation des Eglises et de l'Etat. — 4. Retraites ouvrières.

AU GROUPE SOCIALISTE

Le groupe socialiste parlementaire s'est réuni sous la présidence du citoyen Normand, et a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Le groupe socialiste parlementaire, après avoir examiné la situation politique créée par la scandaleuse élection à la présidence de la Chambre de M. Doumer, candidat de la droite nationaliste et cléricale, du Centre et de certains républicains qui ne se recommandent hypocritement de la politique du bloc que pour lui susciter de plus sérieux obstacles, constate que cette élection, œuvre de trahison continuant une longue intrigue, oblige la majorité républicaine et le gouvernement auquel elle a donné sa confiance, à dissiper sans délai, toute équivoque. »

Le groupe se déclare prêt à continuer son concours loyal à une politique de réformes et coopérera à tout effort sincère et probe du parti républicain, pour refouler l'intrigue et la trahison, pour briser les manœuvres d'obstructions, dernières ressources de la réaction capitaliste et clérical et pour assurer ainsi, dans cette législature même, la discussion du vote de l'impôt sur le revenu, des retraites ouvrières, et de la séparation des églises et de l'état. »

L'EXTREME GAUCHE RADICALE

Le groupe de l'extrême gauche radicale-socialiste a décidé de continuer toute sa confiance au ministère Combes et l'engage à poursuivre activement la réalisation de son programme.

BRUITS DE COULOIRS

Comme au lendemain des grands jours parlementaires, les couloirs sont très animés ; les députés, en assez grand nombre, se sont réunis dans leurs groupes respectifs.

Il ne se dégage encore aucune impression sur les conséquences de l'élection du président au point de vue ministériel.

On s'accorde à dire que la commission du Budget élira samedi son président en remplacement de M. Doumer. Un grand nombre de noms sont mis en avant, entre autres, ceux de MM. Lockroy et Cochery, comme successeurs de M. Doumer.

LA PRESSE ITALIENNE

Rome, 11 janvier. — Toute la presse commente la situation politique résultant de l'élection de M. Doumer.

Le journal socialiste « Avanti » ne croit pas à la démission du Cabinet, mais plutôt à la dissolution de la Chambre.

La « Patria » exprime la même opinion et conseille au ministère de faire appel au pays.

Le « Jornal d'Italia » est d'avis qu'un accord a dû être conclu pour former un nouveau ministère.

L'« Italia » ne cache pas que les adversaires de M. Combes, puissent réussir à mettre sur pied un ministère.

L'officieuse « Tribuna » déclare que « l'élection de M. Doumer est le résultante de toutes les répugnances que suscitait la politique de M. Combes et qui ont abouti à la constitution d'un bloc antiministériel. »

AU COMITE DU PARTI RADICAL

Le comité exécutif des partis républicains radical et radical-socialiste, réuni ce soir, sous la présidence de M. Bourrat, député, a voté à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« Le comité exécutif des partis républicain, radical et radical-socialiste, considérant que M. Paul Doumer s'est exclu lui-même et volontairement du parti radical et radical-socialiste, en acceptant d'être le candidat de la droite et des nationalistes contre le citoyen Henri Brisson, le vaillant et fidèle républicain, dont toute la vie politique fut faite d'honneur et de loyauté, prend acte de sa décision, adresse au citoyen Henri Brisson, l'expression de sa plus vive sympathie pour ses nombreux services et passe à l'ordre du jour. »

L'Affaire Syveton

LES EXPERTS

Paris, 11 janvier. — M. Ponchet, un des experts désignés dans l'affaire Syveton, fait savoir qu'il avait l'intention de rédiger un rapport spécial sur les expériences de l'avenue de Neuilly.

Le procureur général le prie de rédiger le plus tôt possible son rapport, pour ne pas entraver l'action de la justice.

L'examen du sang de Mlle Wromen, qui se suicida à Armentières par le gaz, est terminé.

Les experts trouvèrent dans le sang 12 6/10 d'oxyde de carbone.

On se rappelle que l'on avait trouvé une proportion de 17 % dans le sang de Syveton.

HORRIBLE PARRICIDE

Paris, 11 janvier. — Un crime affreux a été commis cette nuit à la pointe de Chaville. Madame Michel, marchande de vins, a été tuée à coups de hache, par son fils.

Elle est morte dans des souffrances terribles à quatre heures du matin.

LES OBSEQUES DE LOUISE MICHEL

Paris, 11 janvier. — Les obsèques de Louise Michel, auront lieu à Paris, où elle compta tant d'amis parmi les déshérités à qui son cœur était ouvert.

Le corps va être ramené de Marseille à Paris.

EXPULSION DE NONNES

Paris, 11 janvier. — Il a été procédé, cet après-midi, rue de Sèvres, à l'expulsion des religieuses du célèbre couvent des Oiseaux où étaient élevées un grand nombre de jeunes filles de l'aristocratie.

LA GREVE DES MINEURS ALLEMANDS

Essen, 11 janvier. — Il résulte d'un recensement exact que la grève du bassin de la Ruhr s'étend à 43 fosses ; ces fosses emploient environ 30.000 mineurs.

On télégraphie de Bochum que le chômage est complet dans 48 fosses.

Le nombre total des grévistes s'élève ce soir à soixante-dix mille.

LA LOI DE DEUX ANS AU SENAT

Paris, 11 janvier. — Le groupe de la gauche démocratique s'est réuni sous la présidence de M. Leydet.

Le groupe a décidé à l'unanimité, de demander que la discussion de la loi relative au service militaire de deux ans, fût mise en tête de l'ordre du jour des délibérations du Sénat.

DRAMATIQUE INCENDIE

Remiremont, 11 janvier. — Un incendie s'est déclaré dans une maison, occupée par de nombreux ménages d'ouvriers.

Deux enfants ont été carbonisés.